

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2019 sous le numéro de dépôt 41865

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait du
PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MARS 2019

Le 27 mars 2019, à 10 heures 30, les actionnaires de POMONA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 567 380 €, divisé en 328 369 actions de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à Antony (92160) 3, avenue du Docteur Ténine, sur la convocation qui leur en a été faite par le Directoire, par lettres adressées aux actionnaires le 12 mars 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Mesdames Carole DEWAVRIN et Laurence DEWAVRIN, après avoir accepté, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Alain AUVRAY et Monsieur Alexis LEVASSEUR, Commissaires aux Comptes titulaires ont été régulièrement convoqués et assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent :

- pour toutes les résolutions, exception faite de la seconde résolution, 296 196 actions, soit 90,20 % du nombre d'actions composant le capital social, et 92,03 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	163
Pouvoirs au Président :	21 521
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	36 990
Présents :	237 522
TOTAL :	296 196

- et pour la seconde résolution relative à l'affectation du résultat, 301 586 actions, soit 91,84 % du nombre d'actions composant le capital social, et 93,70 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

- et pour la seconde résolution relative à l'affectation du résultat, 302 296 actions, soit 92,06 % du nombre d'actions composant le capital social, et 94,98 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	163
Pouvoirs au Président :	19 453
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	36 990
Présents :	244 980
TOTAL :	301 586

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

-
- Démission et remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire,
 - Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,
-

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la démission de **Monsieur Alain AUVRAY** de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire avec effet à compter de la présente assemblée et de son remplacement avec effet à compter de la présente assemblée par son suppléant, la société **EXCO PARIS ACE**, et ce pour la durée du mandat restant à courir du mandat de Monsieur Alain AUVRAY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, et en conséquence de la précédente résolution, décide de nommer **Monsieur Arnaud DIEUMEGARD**, demeurant 13 Ter rue Charles Maréchal - 78300 POISSY, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de la société **EXCO PARIS ACE**, Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Fait à Antony, le 6 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dumont', with a long horizontal stroke extending to the left.

Eric DUMONT
Président du Directoire

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de la
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 27 MARS 2019

Le 27 mars 2019, à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège social sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par lettre en date du 19 mars 2019.

Sont présents et ont élargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, Président,
- Monsieur Philippe BARBIER, Vice-Président,
- Monsieur Olivier BENOIST,
- Monsieur Joël BERTHY,
- Madame Carole DEWAVRIN,
- Madame Constance DEWAVRIN-LUPINACCI,
- Monsieur Hugues DEWAVRIN,
- Monsieur Patrick DEWAVRIN,
- Monsieur Samuel DEWAVRIN,
- Madame Laurie MAILLARD,
- Madame Laura MITTERRAND.

La totalité des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard HIGUINEN, Censeur, dûment convoqué assiste à la réunion.

Monsieur Eric DUMONT, Président du Directoire, assiste à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

5. *Nomination de membres du Directoire*

6. *Questions diverses*

-
- Nomination de membres du Directoire
 - Questions diverses
-

- V -

Le Président rappelle que sur décision du Conseil,

- le Directoire est actuellement composé de Messieurs Eric DUMONT et Thierry LABAUNE, ces mandats venant à expiration le 31 décembre 2020,
- et que la Présidence du Directoire a été confiée à Monsieur Eric DUMONT.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur les deux décisions ci-après :

- 1) En application de l'article 14-II des Statuts, le Conseil de Surveillance fixe à 4 le nombre des Membres du Directoire.
- 2) Il décide de nommer en tant que Membre du Directoire, à effet du 1er avril 2019, pour la durée restant à courir des mandats actuels du Directoire, soit jusqu'au 31 décembre 2020 :
 - a. Madame Valérie WACK, née le 14 septembre 1962 à MULHOUSE (68) domiciliée 16 rue Lagrange - 75005 PARIS,
 - &
 - b. Monsieur Jacques CULIOLI, né le 27 octobre 1968 à NICE (06) domicilié 21 avenue de Suffren - 75007 PARIS,

Les décisions qui précèdent, mises aux voix, sont acceptées à l'unanimité.

- VI -

Il est rappelé que Monsieur Joël BERTHY, Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, qui occupe les fonctions salariées de chauffeur navette dans la succursale de la Branche PassionFroid d'AIX EN PROVENCE (13), a été désigné le 20 mars 2018 par le Comité Central d'Entreprise pour effectuer un deuxième mandat de deux ans au sein du Conseil.

Monsieur Joël BERTHY, nous a informés, qu'après près de 42 ans d'activité salariée dont 35 ans dans le service transport de la Succursale de POMONA PassionFroid d'AIX EN PROVENCE, il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril prochain.

Toute rupture du contrat de travail mettant légalement fin au mandat de membre du Conseil représentant les salariés, son mandat au sein du Conseil prendra donc fin le 1^{er} avril prochain.

Conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts de la Société, le Comité Central d'Entreprise de la société devra procéder à la désignation du nouveau membre du Conseil représentant les salariés.

Le Conseil remercie Monsieur Joël BERTHY pour son implication et son sérieux dans l'exécution de son mandat et les travaux du Conseil, puis prend acte de la fin de son mandat au sein du Conseil le 1^{er} avril 2019.

Il donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette décision mise aux voix est acceptée à l'unanimité.

* *
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 6 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dumont', with a long horizontal stroke extending to the right.

Eric DUMONT
Président du Directoire